

## Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin 2024 à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER,
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE,
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN,

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels : Laurent CLEMENT donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN,
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT,
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE,
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN

**Également présents :**  
J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
C. BEVAND – Responsable de développement touristique  
G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité  
M. LUCAS - Stagiaire licence pro métiers du tourisme

Nombre de conseillers  
> en exercice : 21  
> présents : 15  
> votants : 17  
Date de convocation :  
6 juin 2024

## Délibération n° 2024-06-19-002

### Finances : Décision Modificative - Ordre de Virement VI 1

Le président du COmité de DIRection présente et propose au COmité de DIRection d'apporter une rectification au crédit du compte dépenses imprévues – chapitre 022, et au crédit du compte Impôts sur les sociétés – Compte 6951.

Le cabinet d'expertise comptable, après avoir établi la liasse fiscale au titre de l'année 2023, a informé l'établissement qu'il allait être assujéti à l'impôt sur les sociétés, sur les résultats de l'année 2023 pour un montant de 16 139,00€. Un crédit de 8 000,00 € a été porté au budget primitif, il convient donc d'augmenter ce crédit pour pouvoir régler cet impôt. Un ordre de virement a été émis débitant le chapitre 022 – Dépenses imprévues, d'un montant de 9 000,00€ et créditant le compte 6951 du même montant.

#### Décision du Comité de Direction :

Le COmité de DIRection de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'ordre de virement suivant :

Fonctionnement

Chapitre 022 : - 9 000,00 €

Chapitre 69 - Compte 6951 : + 9 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 056-878114107-20240619-20240619002-DE



Fait à Le Palais, le 20 juin 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**

**Président du COMité de DIRection de l'EPIC**

**Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**